

Bachelier en informatique orientation développement d'applications

HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS		
Tél : +32 (0) 65 40 41 44	Fax : +32 (0) 65 40 41 54	Mail : eco.mons@helha.be
HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE		
Tél : +32 (0) 71 15 98 00	Fax :	Mail : eco.montignies@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE ID102 Langues étrangères 1			
Ancien Code	ECID1B02ID102	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	XIID1020		
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	4 C	Volume horaire	60 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	HELHa Campus Mons Sophie CRESPIN (sophie.crespin@helha.be) Grâce MENEGON (grace.menegon@helha.be) HELHa Campus Montignies Carine ARNOULD (carine.arnould@helha.be)		
Coefficient de pondération	40		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette unité d'enseignement fait partie du cursus de formation du bloc 1 des études de Bachelier en Informatique de gestion et s'inscrit dans les axes communicationnels et linguistiques de la formation. Elle a pour objectif de préparer l'étudiant à utiliser les différentes compétences de communication en langue cible : expression écrite, expression orale, compréhensions à la lecture et à l'audition.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 1 **Communiquer et informer**

- 1.1 Choisir et utiliser les moyens d'informations et de communication adaptés
- 1.2 Mener une discussion, argumenter et convaincre de manière constructive
- 1.4 Utiliser le vocabulaire adéquat
- 1.6 Utiliser une langue étrangère

Acquis d'apprentissage visés

L'étudiant devra être capable :

1. de s'exprimer oralement et par écrit de façon simple en respectant les structures grammaticales de base
2. de répondre à des questions élémentaires portant sur le contenu de messages simples
3. de poser des questions élémentaires
4. de prononcer correctement les sons propres à la langue
5. de traduire des mots et/ou expressions et/ou phrases simples
6. d'inventer et/ou jouer de courts dialogues et/ou saynètes
7. d'appliquer rigoureusement la théorie grammaticale dans des exercices
8. d'utiliser du vocabulaire adéquat dans un contexte donné

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun
Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

ECID1B02ID102A Langues étrangères 1

60 h / 4 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 40 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

ECID1B02ID102A Langues étrangères 1

40

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

Principe général :

La note de l'unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne arithmétique pondérée des notes finales obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent.

Lorsqu'une unité d'enseignement ne contient qu'une activité d'apprentissage, la note de l'unité d'enseignement est la note d'évaluation de cette activité d'apprentissage, note obtenue selon les modalités d'évaluation décrites dans les fiches ECTS de l'activité d'apprentissage.

Exceptions :

1. En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), Z (zéro), PR (note de présence) ou FR (fraude) dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la mention dont question sera portée au relevé de notes de la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE).

N.B. La non-présentation d'une partie de l'épreuve (par exemple un travail) entraînera la mention PP pour l'ensemble de l'activité d'apprentissage, quelles que soient les notes obtenues aux autres parties de l'évaluation.

Le principe général et les exceptions en matière de pondération des activités d'apprentissage de l'UE et de notation restent identiques quelle que soit la période d'évaluation.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2024-2025).

Bachelier en informatique orientation développement d'applications

HELHa Campus Montignies 136 Rue Trieu Kaisin 6061 MONTIGNIES-SUR-SAMBRE
 Tél : +32 (0) 71 15 98 00 Fax : Mail : eco.montignies@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Langues étrangères 1			
Ancien Code	20_ECID1B02ID102A	Caractère	Obligatoire
Nouveau Code	CIID1021		
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	4 C	Volume horaire	60 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Carine ARNOULD (carine.arnould@helha.be)		
Coefficient de pondération	40		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette activité d'apprentissage est en rapport direct avec les axes communicationnels et linguistiques de la formation. La finalité de cette activité est de préparer l'étudiant à utiliser les différentes compétences de communication en anglais.

Objectifs / Acquis d'apprentissage

A l'issue de l'unité d'enseignement, sur les thèmes abordés et développés oralement et/ou par écrit, l'étudiant devra être capable de :

- restituer, d'utiliser et d'appliquer les notions grammaticales et lexicales, vues en cours et /ou en étude autonome dans un contexte d'ordre général et/ou professionnel;
- de décoder des messages écrits ou oraux authentiques produits en langue cible;
- de produire et formuler des messages oraux, correctement prononcés, en langue cible standard et de manière fluide.

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

- Révision et développement de structures grammaticales et syntaxiques fondamentales;
- Exercices de compréhension à la lecture;
- Exercices de compréhension à l'audition (supports audio et vidéo);
- Exercices d'expression orale et écrite;
- Etude systématique et mise en pratique du vocabulaire de base et technique en rapport avec le niveau de compétence visé.

Démarches d'apprentissage

- Utilisation et exploitation de documents et exercices en rapport avec des thèmes de la vie quotidienne et/ou professionnelle;
- Travail de groupe;
- Travail en autonomie;
- Préparation d'articles;
- Présentation orale d'articles;

- Développement des quatre compétences (compréhension à l'audition, compréhension à la lecture, expression orale, expression écrite).

Dispositifs d'aide à la réussite

- Evaluations formatives avec corrections et commentaires des tests et exposés;
- Séances de questions/réponses;
- Possibilité de tutorats en collaboration avec les étudiants de bloc 2.

Sources et références

- Andromaque, S. & Gautié, D. (2017). *Harrap's anglais méthode express* (Nouvelle édition). Harrap's.
- Azar, B. & Hagen, S. (2009). *Understanding and using English grammar* (4th ed.). Longman.
- Duckworth, M. (2011). *Business grammar & practice* (New. ed., [Nachdr.]). Cornelsen.
- Murphy, R. (2009). *English grammar in use: a self study reference and practise book for intermediate students of English* (3e ed.). Cambridge Univ. Press.
- Remacha Esteras, S. (2008). *Infotech—English for computer users* (4th ed). Cambridge University Press.

Ce point reprend les références de base mais les références exhaustives se trouvent à la fin du syllabus et/ou des PPT.

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Modalités opérationnelles, notes de cours, PPT ou autres supports seront déposés sur la plateforme numérique au regard de l'AA.

4. Modalités d'évaluation

Principe

Les modalités opérationnelles seront déposées sur la plateforme numérique au regard de l'AA.

Q1 = Evaluation écrite en janvier (40 %)

Q2 = Présentation orale (10 %) & Examen écrit (50 %)

Q3 = Seule la note de l'examen intervient (écrit). Matière idem Q1 + Q2.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière			Int	10		
Période d'évaluation	Eve	40	Exe	50	Exe	100

Eve = Évaluation écrite, Int = Interrogation(s), Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 40

Dispositions complémentaires

Principe général : la note de l'unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne arithmétique pondérée des notes finales obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent, notes obtenues selon les modalités d'évaluation décrites dans les fiches ECTS de l'activité d'apprentissage.

Lorsqu'une unité d'enseignement ne contient qu'une activité d'apprentissage, la note de l'unité d'enseignement est la note d'évaluation de cette activité d'apprentissage, note obtenue selon les modalités d'évaluation décrites dans les fiches ECTS de l'activité d'apprentissage.

Exceptions :

En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), Z (zéro), PR (note de présence) ou FR (fraude) dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la mention dont question sera portée au relevé de notes de la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE).

N.B. La non-présentation d'une partie de l'épreuve (par exemple un travail) entraînera la mention PP pour l'ensemble de l'activité d'apprentissage, quelles que soient les notes obtenues aux autres parties de l'évaluation.

Le principe général et les exceptions en matière de pondération des activités d'apprentissage de l'UE et de notation restent identiques quelle que soit la période d'évaluation.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2024-2025).